



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/175

Déploiement des espaces numériques de travail dans les écoles de la Ville d'Ajaccio.

M. le maire expose à l'assemblée :

Le numérique a déterminé des changements profonds de notre société, qui ne peuvent pas être réduits à l'aspect technique. Le développement du web - en particulier - a engendré des transformations culturelles majeures depuis la fin des années 90.

Les technologies du numérique sont un atout pour l'attractivité des territoires, tant sur le plan de l'aménagement et du développement économique que de la relation avec les citoyens.

Il est donc fondamental que la Mairie d'Ajaccio travaille activement à l'aménagement numérique de son territoire, sur le plan de l'équipement numérique, notamment au niveau du déploiement de réseaux de communications électroniques, de ses offres de services, et de l'équipement de sa population.

La Ville d'Ajaccio regroupe 32 écoles de premier degré sur l'ensemble de son territoire communal, qui ne sont pas ou peu équipées en matériels numériques.

Afin d'adapter ses équipements scolaires à la révolution numérique qui est en marche, la Mairie d'Ajaccio entend donc que l'ensemble de ses écoles – de maternelle et de primaire- disposent d'Espaces Numériques de Travail (Dans chaque salle de classe, positionnement d'un tableau numérique interactif et mise à disposition de classes mobiles dans chaque école) dans le but de permettre :

- aux équipes pédagogiques d'engager une diversification des formes d'enseignement et d'apprentissage en liaison avec les réformes engagées (orientations de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École) dans le système éducatif, notamment concernant l'enseignement de la langue Corse ;
- la maîtrise -par l'élève- d'un environnement dans lequel ces technologies sont de plus en plus présentes.

Cette opération est en totale cohérence avec les orientations de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École qui concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation et qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous.

Il s'agit de la première opération d'envergure de ce type en Corse, qui aura pour incidence directe de toucher un quart de la population des élèves inscrits au premier degré de la Région Corse.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Développer l'infrastructure et les outils indispensables au développement des usages numériques dans les écoles de la Ville d'Ajaccio, pour augmenter l'usage des services du numérique et réduire la fracture sociale et territoriale ;
- contribuer à l'égalité des chances Hommes/Femmes, à la lutte contre les discriminations et au développement durable grâce au développement globale des usages du numérique dans les écoles de la Ville et de ce fait, dans la société dans son ensemble.

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 1 879 160,00 € (valeur HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEDER	939 580,00	50,0%
CPER Etat	281 874,00	15,0%
Mairie d'Ajaccio	657 706,00	35,0%
	1 879 160,00	100,0%

La mise en œuvre du déploiement des ENT dans les écoles de la Ville débutera au dernier trimestre de l'année 2016 (début novembre 2016) et s'échelonne sur 36 mois ; la fin de cette mise en œuvre étant prévue le 31 octobre 2019.

Le phasage de l'opération est prévu comme suit :

- 2ème trimestre 2016 : procédure d'appel d'offre pour l'achat des outils et réalisation des travaux ;
- novembre 2016 jusqu'à octobre 2019 : Installation et mise en service de l'infrastructure.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Rose-Marie Ottavy-Sarrola, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mai 2016,

Autorise

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI